



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19 h

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Madame Zohra OGBI (arrivée à 19H15), Messieurs Guy COURSIMAULT, Philippe GASNIER, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Jean-Claude MASSON, Madame Valérie ELAMBERT (arrivée à 19H30)

POUVOIRS :

- Monsieur Laurent BOULAIN donne pouvoir à Monsieur Bruno CŒUR
- Madame Françoise BORDEAUX BOREL donne pouvoir à Monsieur Guy COURSIMAULT
- Madame Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Monsieur Lionel LEMOYNE
- Madame Corinne STRAZZIERI donne pouvoir à Monsieur François ESTEBAN
- Monsieur Fabrice GERVAIS donne pouvoir à Monsieur Philippe GASNIER

ABSENTS : Monsieur Sébastien GIRARD

Secrétaire de séance : François ESTEBAN

Approbation du PV du Conseil municipal du 08 février 2023 : approuvé à 12 voix pour

DELIB 2023-08 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal XXX le compte de gestion 2022.

ADOpte A 13 voix pour et 1 voix contre

DELIB 2023-09 : Approbation du compte administratif 2022

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Bruno CŒUR, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	732 657,34€	915 858.49 €	183 201.15€
Investissement	515 036,02€	299 354.94 €	-215 681.08€
TOTAL			-32 479.93 €

Résultat de l'exercice : - 32 479,93€ + report excédent fonctionnement 2021 (402 142,32) = Excédent de 369 662,39 €

Hors de la présence de Mr Bruno COEUR, le Maire, le conseil municipal approuve à 11 voix pour le compte administratif 2022.

Et ont signé les membres présents.

ADOpte A 11 voix pour et 1 voix contre

DELIB 2023-10 : Affectation du résultat de l'exercice 2022

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2022, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- En fonctionnement : Résultat de l'exercice **183 201.15 €** + Excédent 2021 reporté **402 142,32 €** = **585 343,47 €**
- En investissement Résultat de l'exercice - **215 681.08 €**
- **Report de 285 343.47 € en section de fonctionnement et 300 000 € en excédents de fonctionnement capitalisés compte 1068**

	Dépenses	Recettes
R1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		300 000.00 €
R002 Résultat de fonctionnement reporté		285 343.47 €

ADOpte A 13 voix pour et 1 voix contre

DELIB 2023-11 : Approbation du budget primitif 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 03/03/2023, comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 210 251,47 €	1 210 251,47 €
Investissement	700 527,00 €	700 527,00 €
TOTAL	1 910 778.47 €	1 910 778.47 €

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la présente délibération

ADOpte A 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Retour sur réunion Métropole compétence Transports :

- Accroissement de la fréquentation de la ligne 8 (en un an passage de 20 à 40 / jour)
- Transport à la demande : 532 montées en 2022. Une communication incitative auprès de la population est à prévoir
- Access TAO : mode de transport activable de porte à porte pour personnes à mobilité réduite sur justification d'une commission médicale (inscription sur dossier)
- Travail en cours sur : l'amélioration de l'information à l'utilisateur, la billettique (plus facile et limitant la fraude) avec paiement CB en 2024, une grille tarifaire plus simple
- VéloLOC : des vélos sont aujourd'hui disponibles, et encore plus à partir de juillet (fin de la deuxième année de location)

. BOU retenue au sein du dispositif TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE : notre commune a été retenue par l'Agence Régionale de la Biodiversité pour la période 2023-2025. Nos actions porteront sur :

- Terminer l'Inventaire de Biodiversité Communale et engager les actions préconisées par Loiret Nature Environnement
- Développer l'agriculture durable et déploiement de la biodiversité :
 - o Plantation de haies avec Végétal Local
 - o Développement de l'agriculture biologique
 - o Sensibilisation / mobilisation des agriculteurs
- Entretien et valoriser les mares
- Sensibiliser les écoliers de la commune à la protection de l'environnement, faune et flore, biodiversité
 - o Cleanwalks
 - o Interventions sur les temps périscolaires et utilisation de la mallette de la biodiversité d'Orléans Métropole
 - o Activités zéro déchets, activités bricolage, ...
 - o Sorties dans la nature avec des professionnels
 - o Participation aux plantations de haies
 - o Relance du Conseil Municipal des Jeunes (CM1/CM2 et les collégiens de 6ème à 4ème), avec commission environnement associée
- Valoriser le lieu La Sablière
- Limiter l'imperméabilisation des sols sur les projets à venir et désimperméabiliser les zones pouvant l'être

. Conseil Municipal des Jeunes :

- Election du conseil du 1^{er} mars : sont élus Maxence LADUNE (Maire), Tidiane ANCEAU (1^{er} Adjoint) et Merthin ALLAIRE (2^{ème} Adjoint)
- Premier conseil planifié le 29 mars
- Visite du conseil départemental planifié le 12 avril
- Référents animateurs du CMJ : Valérie ELAMBERT, Jean-Claude MASSON, Bruno CŒUR

. Commission sécurité :

- Porte à porte des réservistes lancé, pour remplissage questionnaire Plan Communal de Sauvegarde + inscription sur système alerte métropolitain
- Répartition des rues restantes entre élus à planifier

. Travaux :

- Rampe école Meulin posée, réfection mur à côté du Labo terminée, portail labo posé, rideau salle des fêtes posé
- Prévus : repeindre portes église, grillage terrain rue du puits de l'orme
- A travailler : sonorisation et aménagement salles aide aux devoirs

. Solidarités et Enfance :

- Repas intergénérationnel le 07/04/2023
- Animation musicale et Goûter le 30/04/2023 pour les seniors
- Animation prévention routière pour les seniors le 19 juin
- Ateliers informatiques sur pause méridienne pour les CM2
- Inscriptions scolaires septembre 2023 : envoi des dossiers début avril pour un retour mi-mai
- Prévus : animation pour futurs collégiens et parents (gestion Pronote, ...), rendez-vous avec Mission Locale pour les 16-24 ans

. Commission agriculture / environnement :

- 24H Biodiversité organisé par Orléans Métropole les 03 et 04 juin : le programme pour Bou sera le même que celui de 2022 (parcours naturaliste Le Grand Méandre de Bou dans les Azins)
- Rencontre le 24/03 avec le Conservatoire des Espaces Naturels afin d'élaborer un règlement concernant les Azins, afin d'éviter toute dérive d'occupation et/ou d'aménagement
- Jardins partagés sur la commune : rencontre planifiée avec le groupe qui a initié la démarche
- Constat de non-respect des zones de non traitement agricole en limite d'habitation (problème de santé publique) ; l'Office français de la Biodiversité a constaté et va faire un rappel à la loi.
- Constat de dérive d'extension d'exploitation agricole sur chemin communal Rue Basse.

. Commission culture et vie associative :

- Report de la représentation théâtrale « Un air de famille » en juin (un acteur est indisponible)
- Subventions associations réparties

. Planning commissions revu en séance

. Focus mars 2023 : répartition distribution vue en séance

Prochain conseil municipal le 17 mai 2023 à 19H

Fin de séance à 21H15

Fait à Bou, le 24/03/ 2023

Le Secrétaire de séance

P. ESTEBAN F.

adjoint

